8 27. Nov. 80 0 9

0.253.0.U'ch - RD/db

Berne, le 25 novembre 1980

Note au Chef du Département

Musée international de la Croix-Rouge

- 1. Vous avez accepté de recevoir le jeudi 27 novembre à 15 h. MM. Philippe de Weck, ancien Président de l'UBS, et Laurent Marti, directeur adjoint au CICR, qui désirent vous parler de la construction d'un musée international de la Croix-Rouge. En vue de cette réunion, nous vous résumons brièvement l'état de cette question.
 - M. A. Hay, Président du CICR, le Conseil fédéral s'est déclaré prêt à présenter aux Chambres fédérales un message concernant la construction d'un nouveau bâtiment pour l'Agence centrale de recherches. Répondant à une question précise de M. Hay sur ce sujet, le Conseil fédéral a ajouté "qu'en revanche, le projet de musée du CICR n'est que faiblement lié aux activités opérationnelles ou de droit humanitaire du CICR et que le Conseil fédéral n'envisage pas de le financer directement ou indirectement ou de contribuer par la suite aux frais d'exploitation éventuels".

Le DFAE a eu par la suite l'occasion de répondre à de nombreuses reprises dans le même sens à M. Marti qui est l'initiateur de ce projet.

- Le 19 avril 1979, la "Fondation pour Genève" (présidée par MM. Marcel Naville et Jean Babel) a demandé au Conseil fédéral de soutenir les efforts visant à créer un musée. Dans sa réponse du 15 octobre 1979 à la Fondation, le Conseil fédéral a réaffirmé sa décision négative.



- Le message concernant la construction d'un bâtiment pour l'ACR, publié le 30 janvier 1980, contient à la page 7 le passage suivant sur le projet d'un musée "Par contre, nous n'avons pas accepté de contribuer au financement d'un projet de musée de la Croix-Rouge, dont la construction est envisagée dans la même zone d'implantation que celle de l'immeuble de l'ACR. Considérant que ce projet n'était pas prévu dans le message de 1963, et que la Confédération devait donner la priorité aux activités opérationnelles du CICR et à ses tâches dans le domaine du droit humanitaire, nous avons fait savoir à celui-ci que nous n'envisageons pas de participer au financement de ce projet". En adoptant la proposition du Consèil fédéral sur l'ACR, les Chambres ont indirectement donné leur aval à la position exprimée sur la question du musée.
- Le 17 juin 1980, le Conseiller national Ziegler (Genève) a déposé une question ordinaire relative au musée. En substance, il critiquait l'idée même d'un tel musée et demandait à la Confédération d'utiliser son pouvoir auprès du CICR pour l'amener à renoncer à ce projet.

Dans sa réponse du 10 septembre 1980, le Conseil fédéral, après avoir souligné l'indépendance dont jouit le CICR à l'égard de la Confédération, a répété sa position, à savoir que dès l'origine du projet il avait fait savoir au CICR qu'il n'envisageait pas de participer au financement du musée.

Dans une lettre adressée au début novembre au Chancelier de la Confédération, M. Hay a estimé que la réponse du

Conseil fédéral à la question Ziegler était "peu satisfaisante" parce que "ne situant pas le problème dans son contexte véritable". Nous n'avons pas l'intention de répondre à cetée lettre (annexe).

2. Il ressort de ce qui précède que, dans cette affaire, le Conseil fédéral a adopté une ligne très claire et qu'il l'a fait connaître à plusieurs reprises aux intéressés. Si la visite de MM. de Weck et Marti avait pour objectif d'obtenir un soutien matériel pour le musée, la réponse ne pourrait dès lors être que négative.

Il ressort toutefois d'une conversation que M. Probst vient d'avéen avec M. de Weck que tel n'est pas le cas.

Il semble plutôt que vos interlocuteurs vous demanderont un soutien "moral" (notamment en acceptant de faire partie du Conseil de fondation du musée). Compte tenu des liens très étroits qui ont existé de tout temps entre la Suisse et le mouvement de la Croix-Rouge on pourrait concevoir de donner une réponse positive à une telle demande. Pour des raisons de principe et compte tenu des critiques que risque de susciter la création de ce musée, la question devrait pourtant être soumise au préalable au Conseil fédéral.

Division politique III

(Pometta)

Copies : SEcrétariat de M. Probst

Annexe :Section ONU/OI